

RCS : MONTPELLIER

Code greffe : 3405

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MONTPELLIER atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1990 B 00503

Numéro SIREN : 377 509 260

Nom ou dénomination : ALX TECHNOLOGIES

Ce dépôt a été enregistré le 04/04/2019 sous le numéro de dépôt 5875

Duplicata
GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE MONTPELLIER

C.J.M. 9 RUE DE TARRAGONE
34070 MONTPELLIER
www.infogreffe.fr

RECEPISSE DE DEPOT

ALX TECHNOLOGIES

302 rue de Thor
Parc Euréka
34000 Montpellier

V/REF :

N/REF : 90 B 503 / 2019-B-5875

Le greffier du tribunal de commerce de Montpellier certifie qu'il a reçu le 04/04/2019,

les documents comptables prévus aux articles L 232-21 et suivants du code de commerce, de l'exercice clos le 30/09/2018.

Rapport du commissaire aux comptes

Procès-verbal d'assemblée en date du 13/03/2019

Concernant la société

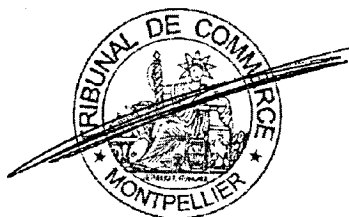
ALX TECHNOLOGIES
Société par actions simplifiée
302 rue de Thor
Parc Euréka
34000 Montpellier

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2019-B-5875 le 04/04/2019

R.C.S. MONTPELLIER 377 509 260 (90 B 503)

Fait à MONTPELLIER le 04/04/2019,

LE GREFFIER



Bilan SAS ALX TECHNOLOGIES

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 30/09/18	Net au 30/09/17
ACTIF				
Capital souscrit non appelé				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions brevets licences procédés...	33 105	24 646	8 459	6 859
Fonds commercial	231 500	46 300	185 200	208 350
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes/immo.Incorp.				
Immobilisations corporelles				
Terrains	42 299	22 553	19 746	23 079
Constructions				
Installations techniques, mat. et outillage	13 048	10 277	2 772	3 046
Autres immobilisations corporelles	221 460	129 987	91 473	58 595
Immobilisations corporelles en cours				
Avances & acomptes				
Immobilisations financières				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
TIAP				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	53 774	3 992	49 782	49 632
ACTIF IMMOBILISE	595 186	237 754	357 432	349 560
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approv.	695 220	56 231	638 989	606 120
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis	596 968	71 155	525 813	437 974
Marchandises	89 997	8 816	81 181	128 321
Avances et acptes versés				
Créances				
Créances clients et comptes rattachés	1 191 198	92 648	1 098 551	1 168 274
Autres créances	245 944		245 944	527 283
Capital souscrit-appelé non versé				
Valeurs mobilières de placement	300 192		300 192	450 192
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	2 768 009		2 768 009	1 729 270
Charges constatées d'avance	66 887		66 887	58 430
ACTIF CIRCULANT	5 954 415	228 849	5 725 566	5 105 864
Charges à répartir/plusieurs exercices				
Prime de remboursement des emprunts				
Ecart de conversion - Actif				
TOTAL ACTIF	6 549 601	466 604	6 082 998	5 455 424

CERTIFIÉ CONFORME
A L'ORIGINAL

Bilan SAS ALX TECHNOLOGIES

	Net au 30/09/18	Net au 30/09/17
PASSIF		
Capital		
Capital	100 000	100 000
dont versé	100 000	100 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation ou d'équivalence		
Réserves		
Réserve légale	10 000	10 000
Réserves statutaires ou contractuelles	1 604 603	1 604 603
Réserves réglementées		
Autres réserves	2 217 716	1 409 550
Report à nouveau		
Résultat		
Résultat de l'exercice	805 937	868 167
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
CAPITAUX PROPRES	4 738 256	3 992 319
Provisions pour risques	178 169	209 314
Provisions pour charges		
PROVISIONS	178 169	209 314
AUTRES FONDS PROPRES		
Emprunts et dettes financières		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		13 377
Emprunts et dettes financières diverses	1 382	1 282
Fournisseurs et autres dettes		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		499
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	456 057	463 138
Dettes fiscales et sociales	268 996	288 181
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		212
Autres dettes	245 490	248 926
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	194 648	238 177
DETTES	1 166 573	1 253 792
Ecart de conversion - Passif		
TOTAL PASSIF	6 082 998	5 455 424

Compte de résultat SAS ALX TECHNOLOGIES

	du 01/10/17 au 30/09/18 12 mois	du 01/10/16 au 30/09/17 12 mois
PRODUITS		
Ventes de marchandises France	527 121	614 530
Ventes de marchandises Export		
Production vendue de biens France	4 837 837	4 650 177
Production vendue de biens Export		
Production vendue de services France	1 061 922	756 401
Production vendue de services Export		
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	6 426 879	6 021 108
Production stockée	100 680	214 313
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation	3 048	2 805
Reprise/provisions (et amortis) transferts de charges	357 736	402 143
Autres produits	4	172
Total des produits d'exploitation	6 888 346	6 640 540
Achats de marchandises	207 916	351 537
Variation de stock de marchandises	48 264	-45 602
Achats matières premières et autres approvisionnements	2 600 501	2 521 725
Variation de stock de mat. premières & autres approv.	-42 159	4 293
Autres achats & charges externes	1 355 494	1 306 312
Impôts, taxes et versements assimilés	65 892	67 699
Salaires et Traitements	936 790	914 146
Charges sociales	357 671	346 088
Dotations aux amortissements sur immobilisations	49 651	47 945
Dotations aux dépréciations sur immobilisations		
Dotations aux dépréciations sur actif circulant	151 044	219 432
Dotations d'exploitation aux provisions	178 169	203 314
Autres charges	68	65
Total des charges d'exploitation	5 909 301	5 936 954
RESULTAT D'EXPLOITATION	979 046	703 586
Bénéfice attribué ou perte transférée		
Perte supportée ou bénéfice transféré		
Quotes-parts de résultat/opérations faites en commun		
Produits financiers de participations		1
Prod. fin. des autres val.mob. & créances actif immob.		
Autres intérêts & produits assimilés	6 434	19 079
Reprises / provis° & dépréciat° & transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de V.M.P.		
Total des produits financiers	6 434	19 080
Dotations aux amortissements dépréciations & provisions		
Intérêts & charges assimilées	6 391	7 081
Différences négatives de change	189	
Charges nets sur cessions de V.M.P.		
Total des charges financières	6 580	7 081
RESULTAT FINANCIER	-146	11 999
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	978 900	715 585

Compte de résultat SAS ALX TECHNOLOGIES

	du 01/10/17 au 30/09/18 12 mois	du 01/10/16 au 30/09/17 12 mois
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	3 675	
Produits exceptionnels sur opération en capital	11 500	
Reprises/provis°, dépréciat° & transferts de charges	9 658	70 245
Total produits exceptionnels	24 833	70 245
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	2 090	75 692
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	19	7 086
Dotations aux amortissements, dépréciations & provisions		2 000
Total charges exceptionnelles	2 108	84 778
RESULTAT EXCEPTIONNEL	22 725	-14 533
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices	195 688	-167 115
TOTAL DES PRODUITS	6 919 614	6 729 866
TOTAL DES CHARGES	6 113 677	5 861 699
BENEFICE OU PERTE	805 937	868 167

Annexe SAS ALX TECHNOLOGIES

	Applicable	N/A	N/S
REGLES ET METHODES COMPTABLES			
- Faits caractéristiques		x	
- Règles et méthodes comptables	x		
INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN			
- Actif immobilisé	x		
- Détail des immobilisations	x		
- Frais d'établissement		x	
- Frais de recherche et de développement			x
- Fonds commercial	x		
- Charges financières incluses dans le coût de production		x	
- Immobilisations en cours de production		x	
- Approche par composant		x	
- Tableau de réévaluation des immobilisations		x	
- Estimation du portefeuille de TIAP		x	
- Liste des filiales et participations		x	
- Détail des amortissements	x		
- Stocks et en-cours	x		
- Intérêts sur éléments de l'actif circulant			x
- Détail des créances et échéances	x		
- Créances et dettes relatives à des entreprises liées		x	
- Eléments fongibles de l'actif circulant		x	
- Informations sur la créance résultant du report en arrière des déficits		x	
- Valeurs mobilières de placement		x	
- Dépréciation des actifs	x		
- Dépréciation des stocks			x
- Dépréciation des créances		x	
- Dépréciation des valeurs mobilières de placement		x	
- Charges à payer	x (Détail)		
- Produits à recevoir	x (Détail)		
- Composition du capital	x		
- Parts bénéficiaires		x	
- Obligations convertibles échangeables		x	
- Actions propres		x	
- Tableau d'affectation du résultat de l'exercice précédent		x	
- Tableau de variation des capitaux propres		x	
- Provisions réglementées		x	
- Provisions	x		
- Echéances des dettes	x		
- Dettes garanties par des sûretés réelles		x	
- Passifs sans évaluation fiable		x	
- Primes de remboursement d'emprunts		x	
- Ecart de conversion sur créances et dettes		x	
- Clause de réserve de propriété		x	
- Dettes et créances représentées par des effets de commerce		x	
- Règlement des difficultés des entreprises		x	
- Charges constatées d'avance	x (Détail)		
- Produits constatés d'avance	x (Détail)		

Annexe SAS ALX TECHNOLOGIES

	Applicable	N/A	N/S
- Mouvements de l'exercice affectant les charges à répartir et les primes de rembourst		x	
INFORMATIONS RELATIVES AU RESULTAT			
- Ventilation du chiffre d'affaires net		x	
- Frais accessoires d'achat		x	
- Rémunération des Commissaires Aux Comptes		x	
- Eléments imputables à un autre exercice		x	
- Opérations faites en commun		x	
- Transferts de charges d'exploitation et financières		x	
- Charges et produits financiers concernant les entreprises liées		x	
- Eléments exceptionnels imputables à un autre exercice		x	
- Détail du résultat exceptionnel	x		
- Transferts de charges exceptionnelles		x	
- Résultat et impôt sur les bénéfices		x	
- Incidence des évaluations fiscales dérogatoires		x	
- Ventilation de l'impôt sur les bénéfices		x	
- Accroissements et allègements de la dette future d'impôt sur les bénéfices		x	
- Impôts sur les Bénéfices - Intégration Fiscale	x		
- Incidence des modifications votées entre les dates de clôture et d'arrêté		x	
AUTRES INFORMATIONS			
- Identité de la société mère consolidant les comptes de la société		x	
- Evénements postérieurs à la clôture		x	
- Informations sur transactions effectuées sur les marchés de produits dérivés		x	
- Effectifs		x	
- Droit Individuel à la Formation		x	
- Avances et crédits alloués aux dirigeants		x	
- Rémunération allouées aux membres des organes de direction		x	
- Transactions avec des parties liées		x	
- Engagements financiers donnés			x
- Engagements financiers reçus			x
- Crédit-bail	x		
- Crédit-bail (Etat simplifié)		x	
- Engagement de retraite	x		
- Aspects environnementaux		x	
- Tableau des cinq derniers exercices	x		

Règles et méthodes comptables SAS ALX TECHNOLOGIES

Désignation de la société : SAS ALX TECHNOLOGIES

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30 septembre 2018, dont le total est de 6 082 998 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 805 937 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01 octobre 2017 au 30 septembre 2018.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

REGLES ET METHODES COMPTABLES**Règles générales**

Les comptes annuels sont établis en conformité avec les règles et méthodes comptables découlant des textes légaux et réglementaires applicables en France.

Ils respectent en particulier les dispositions du règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2016-07 du 4 novembre 2016, modifiant le règlement n°2014-03 relatif au plan comptable général, qui a été homologué par arrêté du 26 décembre 2016.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Seules sont exprimées les informations significatives.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques .

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement et de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les frais accessoires, droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes, ne sont pas incorporés à ce coût d'acquisition.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire sur la durée d'utilisation.

Les durées d'utilisation sont les suivantes :

- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

Participations, titres immobilisés, valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Règles et méthodes comptables SAS ALX TECHNOLOGIES

Stocks et en-cours

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables à l'acquisition des produits finis, des matières premières et des services. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations, les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production. Le coût de la sous activité est exclu de la valeur des stocks. Les intérêts sont toujours exclus de la valorisation des stocks.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du coût unitaire moyen pondéré et par dérogation selon le dernier coût d'achat.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation (déterminée notamment en fonction de l'obsolescence et de l'existence d'une nouvelle gamme commerciale) déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Opérations en devises

Lors d'acquisition d'actif en monnaie étrangère, le taux de conversion utilisé est le taux de change à la date d'entrée ou, le cas échéant, celui de la couverture si celle-ci a été prise avant l'opération. Les frais engagés pour mettre en place les couvertures sont également intégrés au coût d'acquisition.

Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en écart de conversion.

Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision pour risques, en totalité suivant les modalités réglementaires.

Provisions

Une provision est constituée lorsqu'il existe une obligation de la société à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci. Une provision est un passif dont le montant ou l'échéance n'est pas fixée de façon précise.

Engagement de retraite

La convention collective de l'entreprise SAS ALX TECHNOLOGIES, prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier. Les engagements correspondants n'ont pas été constatés sous la forme de provision.

Dettes

Les dettes sont enregistrées pour leur valeur nominale de remboursement. Elles ne font pas l'objet d'une actualisation.

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) est calculé à la clôture de l'exercice sur la base des rémunérations éligibles au sein du groupe d'intégration fiscale. Il est rétrocédé aux différents membres du groupe d'intégration fiscale conformément aux principes de la convention d'intégration fiscale.

Ce produit est comptabilisé en diminution des charges de personnel (rubrique "charges sociales") conformément à la préconisation de la note d'information du 28 février 2013 de l'Autorité des Normes Comptables.

Informations relatives au bilan SAS ALX TECHNOLOGIES**INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN****Actif immobilisé**

	Valeur en début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur en fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	260 086	4 519		264 605
Immobilisations incorporelles	260 086	4 519		264 605
- Terrains	41 479	820		42 299
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	12 348	700		13 048
- Installations générales, agencements aménagements divers	80 214	40 980		121 193
- Matériel de transport	2 610	4 827	334	6 740
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	87 617	5 909		93 527
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	224 269	53 236	334	276 807
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	53 624	150		53 774
Immobilisations financières	53 624	150		53 774
ACTIF IMMOBILISE	537 979	57 905	334	595 186

Informations relatives au bilan SAS ALX TECHNOLOGIES**Détail des immobilisations**

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions	4 519	53 236	150	57 905
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice	4 519	53 236	150	57 905
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions		334		334
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice		334		334

Immobilisations incorporelles**Fonds commercial**

	30/09/2018
Éléments achetés	
Éléments reçus en apport	231 500
Total	231 500

Le fonds commercial a une durée d'utilisation limitée. Il a été décidé d'amortir ce fonds sur 10 ans.

Informations relatives au bilan SAS ALX TECHNOLOGIES

Détail des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice des amortissements (ou venant en diminution de l'actif)

	Valeur en début d'exercice	Augmentations dotations	Diminutions sorties reprises	Valeur en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement et de dévelop. (I)				
Autres immobilisations incorporelles (II)	44 877	26 069		70 946
Immobilisations corporelles				
Terrains	18 400	4 152		22 553
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Inst. gén. agenc. aménagements constructions				
Inst. techniques, matériel et outillage industriels	9 302	975		10 277
Inst. gén. agencements et aménag. divers	42 132	9 750		51 882
Matériel de transport	1 060	1 626	315	2 370
Matériel de bureau et informatique, mobilier	68 655	7 080		75 735
Emballages récupérables et divers				
Total (III)	139 549	23 583	315	162 817
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III)	184 426	49 651	315	233 762

Informations relatives au bilan SAS ALX TECHNOLOGIES**Actif circulant****Détail des créances et échéances**

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Capital souscrit:			
Capital souscrit non appelé			
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	53 774		53 774
Créances de l'actif circulant :			
Clients douteux ou litigieux	120 051	120 051	
Autres créances clients	1 071 148	1 071 148	
Créances de titres prêtés ou remis en garantie			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité Sociale et autres org. sociaux			
Etat et autres collectivités publiques			
Impôts sur les bénéfices			
Taxe sur la valeur ajoutée	34 114	34 114	
Autres impôts, taxe et assimilé			
Divers	80 592	80 592	
Groupe et associés	130 173	130 173	
Débiteurs divers	1 066	1 066	
Charges constatées d'avance	66 887	66 887	
Total	1 557 803	1 504 029	53 774
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			
Prêts et Avances consentis aux associés pers. phys.			

Informations relatives au bilan SAS ALX TECHNOLOGIES

Dépréciation des actifs

Les flux s'analysent comme suit :

	Dépréciations au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Dépréciations à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières	3 992			3 992
Stocks	115 195	136 202	115 195	136 202
Créances et Valeurs mobilières	91 564	14 842	13 759	92 648
Total	210 751	151 044	128 954	232 841
Répartition des dotations et reprises :				
Exploitation		151 044	128 954	
Financières				
Exceptionnelles				

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - fact. non parvenues	119 632
Dettes provis. pr congés à payer	41 684
Personnel - autres charges à payer	66 730
Charges sociales s/congés à payer	17 710
Charges sociales - charges à payer	26 692
Etat - autres charges payer	14 283
R.r.r. accorder et avoirs tabl.	94 117
Charges payer	5 810
Total	386 658

Produits à recevoir

	Montant
Clients - factures à établir	9 429
Fournisseurs - rrr à obtenir	1 066
Etat - produits à recevoir	80 592
Banque - intérêts courus à recevoir	2 331
Total	93 417

ALX TECHNOLOGIES
Société par actions simplifiée
Au capital de 100 000 euros
Siège social : Parc EUREKA – 302 rue de Thor
34000 Montpellier
RCS MONTPELLIER 377 509 260

PROCES-VERBAL

DE L'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE DU 13 MARS 2019

L'an deux mil dix-neuf,
Le 13 mars à dix-huit heures,

Les associés de la société ALX TECHNOLOGIES, se sont réunis en assemblée générale ordinaire, au siège social à Montpellier, sur convocation écrite du Président conformément aux dispositions statutaires.

La société BMA AUDIT, commissaire aux comptes titulaire régulièrement convoqué, est absente et excusée.

Monsieur Frédéric GAUCH, préside la séance en sa qualité de Président de la société

Sont présents ou représentés :

- La société GDLX Sarl, représentée par Monsieur Frédéric GAUCH,
Titulaire de 2 995 actions..... 2 995 actions
- Monsieur Frédéric GAUCH,
Titulaire de 5 actions..... 5 actions

Total 3 000 actions

Le Président constate que l'assemblée générale, régulièrement constituée, peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des associés :

- La feuille de présence de l'assemblée;
- Les copies des lettres de convocation adressées aux associés;
- La copie et le récépissé postal de la lettre de convocation adressée au commissaire aux comptes;

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 septembre 2018

A l'assemblée générale

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société **ALX TECHNOLOGIES** relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} octobre 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

- Le rapport du Président;
- Le texte des projets de résolutions proposées par le Président à l'assemblée.

Puis le Président déclare que son rapport, le texte des projets de résolutions proposées, les rapports du commissaire aux comptes ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition des associés, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée et que la société a fait droit aux demandes de documents qui lui ont été adressées.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2018,
- Rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées par l'article L.227-10 du Code de Commerce qui sont intervenues au cours de l'exercice écoulé,
- Approbation des comptes et opérations de l'exercice clos le 30 septembre 2018,
- Quitus au Président,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Approbation desdites conventions,

Le Président donne lecture du rapport du commissaire aux comptes et de l'exposé des motifs des projets de résolutions présentés.

Cette lecture terminée, le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du commissaire aux comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 30 septembre 2018 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne au Président quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification des documents adressés aux associés

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

L'assemblée générale approuve le montant des dépenses non déductibles de l'impôt sur les sociétés, visées à l'article 39.4 du Code Général des Impôts qui s'élèvent à 35 612 euros ainsi que l'impôt correspondant ressortant à 11 871 euros.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 805 937 euros de la manière suivante :

- Origine	
• Bénéfice total de l'exercice	805 937 €
- Affectation	
• Dotation au poste « autres réserves » pour	745 937 €
• Distribution de dividende pour	60 000 €
Au total	805 937 €

Après affectation le poste « autres réserves » se trouve, à présent, porté à hauteur de 2 963 653 euros.

Rappel des dividendes distribués :

L'assemblée générale prend acte de ce que les sommes distribuées à titre de dividendes, au titre des trois derniers exercices, ont été les suivantes :

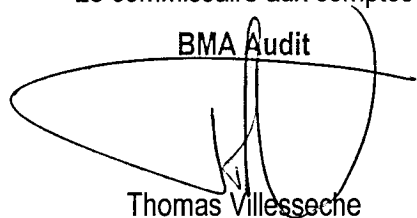
ANNEE	REVENUS ELIGIBLES A L'ABATTEMENT		REVENUS NON ELIGIBLES A L'ABATTEMENT
	DIVIDENDE		
30 septembre 2017	60 000 €		
30 septembre 2016	50 000 €		
30 septembre 2015	50 000 €		

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Montpellier, le 14 janvier 2019

Le commissaire aux comptes
BMA Audit

Thomas Villesseche

Informations relatives au bilan SAS ALX TECHNOLOGIES**Capitaux propres****Composition du capital**

Capital d'un montant de 99 999,90 euros décomposé en 3 000 titres d'une valeur nominale de 33,333 euros.

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital au début de l'exercice	3 000	33,33
Titres émis pendant l'exercice		
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital à la fin de l'exercice	3 000	33,33

Le capital social d'un montant de 100 000 euros est décomposé en 3000 titres d'une valeur nominale de 33.33 €.

La société a procédé à la distribution d'un dividende de 60 000 euros au cours de l'exercice.

Informations relatives au bilan SAS ALX TECHNOLOGIES

Provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges					
Garanties données aux clients	203 314	178 168	203 313		178 169
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités	6 000		6 000		
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires					
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Autres provisions pour risques et charges					
Total	209 314	178 168	209 313		178 169

Ventilation des dotations/reprises des provisions

	Dotations	Reprises
Exploitation	329 213	332 268
Financières		
Exceptionnelles		6 000

Informations relatives au bilan SAS ALX TECHNOLOGIES**Dettes****Echéances des dettes**

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
Emprunts et dettes financières diverses				
Dettes Fournisseurs et comptes rattachés	456 057	456 057		
Dettes fiscales et sociales	268 996	268 996		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés	1 382	1 382		
Autres dettes	245 490	245 490		
Produits constatés d'avance	194 648	194 648		
Total	1 166 573	1 166 573		
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés sur l'exercice	13 377			
Montant des emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques				

Comptes de Régularisation**Charges constatées d'avance**

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d'avance	66 887		
Total	66 887		

Informations relatives au bilan SAS ALX TECHNOLOGIES**Produits constatés d'avance**

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
Produits constatés d'avance	194 648		
Total	194 648		

Informations relatives au compte de résultat SAS ALX TECHNOLOGIES**Résultat financier****Charges et Produits exceptionnels****Détail du résultat exceptionnel**

Opérations de l'exercice

	Charges	Produits
Pénalités, amendes fiscales et pénales	95	
Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	1 605	
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	19	
Produits des cessions d'éléments d'actif		11 500
Provisions pour risques et charges		6 000
Transfert de charges		3 658
TOTAL	1 719	21 158

Informations relatives au compte de résultat SAS ALX TECHNOLOGIES**Résultat et impôts sur les bénéfices****Impôts sur les bénéfices – Intégration fiscale**

A partir de l'exercice ouvert au 01/10/2014, la société SAS ALX TECHNOLOGIES est comprise dans le périmètre d'intégration fiscale du groupe SARL GDLX.

Au titre de l'intégration fiscale, montant compris dans l'impôt sur les sociétés :

Produits de l'exercice : 134 966 euros

Charges de l'exercice : 330 654 euros

L'impôt sur les sociétés comptabilisé n'est pas altéré par des conventions particulières au groupe.

La charge d'impôt supportée par la société est identique à celle qu'elle aurait supportée en l'absence d'intégration fiscale.

Autres informations SAS ALX TECHNOLOGIES**AUTRES INFORMATIONS****Engagements financiers****Crédit-Bail**

	Terrains	Constructions	Matériel Outillage	Autres	Total
Valeur d'origine				262 312	262 312
Cumul exercices antérieurs				97 336	97 336
Dotations de l'exercice				42 855	42 855
Amortissements				140 191	140 191
Cumul exercices antérieurs				116 199	116 199
Exercice				41 637	41 637
Redevances payées				157 836	157 836
A un an au plus				32 328	32 328
A plus d'un an et cinq ans au plus				64 627	64 627
A plus de cinq ans					
Redevances restant à payer				96 955	96 955
Valeur résiduelle				16 655	16 655
Montant pris en charge dans l'exercice					

Autres informations SAS ALX TECHNOLOGIES***Engagements de retraite***

La société n'a pas provisionné de montant au bilan au titre des indemnités de départ à la retraite.

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 121 200 euros

Pour un régime à prestations définies, il est fait application de la recommandation CNC 03-R-01 du 1er avril 2003.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 2 %
- Taux de croissance des salaires : 1,5 %
- Age de départ à la retraite : 62 ans
- Table de taux de mortalité : (table INSEE TD 88-90)

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le CICE acquis au titre de la période close au 30 septembre 2018 s'élève à 43 844 euros.

Le crédit d'impôt 2017 a été utilisé pour l'amélioration de la compétitivité de l'entreprise au travers notamment d'effort en matière d'investissement.

Tableau des cinq derniers exercices SAS ALX TECHNOLOGIES

	N-4	N-3	N-2	N-1	N
Capital en fin d'exercice					
Capital social	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000
Nombre d'actions ordinaires	3 000	3 000	3 000	3 000	3 000
Opérations et résultats :					
Chiffre d'affaires (H.T.)	4 188 728	5 191 409	5 687 522	6 021 108	6 426 879
Résultat avant impôt, participation, dotations aux amortissements et provisions	469 867	333 960	899 717	788 192	1 042 221
Impôts sur les bénéfices	121 420	143 506	280 003	-167 115	195 688
Résultat après impôts, participation, dotations aux amortissements et provisions	152 762	374 929	580 682	868 167	805 937
Résultat distribué	50 000	50 000	50 000	50 000	60 000
Résultat par action					
Résultat après impôts, participation avant dotations aux amortissements et provisions	116,15	63,48	206,57	318,44	282,18
Résultat après impôts, participation dotations aux amortissements et provisions	50,92	124,98	193,56	289,39	268,65
Dividende distribué	16,67	16,67	16,67	16,67	20,00
Personnel					
Effectif salariés	18	19	20	21	21
Montant de la masse salariale	708 404	791 426	801 321	914 146	936 790
Montant des sommes versées en avantages sociaux	255 857	283 482	319 446	346 088	357 671

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes, sur les conventions relevant de l'article L 227-10 et suivants du code de commerce, se prononce sur les conclusions dudit rapport et les conventions qui y sont mentionnées.

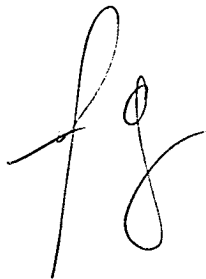
Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à dix heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et un associé.

La société GDLX Sarl

Représentée par Monsieur Frédéric GAUCH



Le Président

Monsieur Frédéric GAUCH

